Le français en chute libre

L'échec des politiques linguistiques canadienne et québécoise

Mémoire

présenté par

Charles Castonguay

au

Comité permanent des langues officielles

le 9 mars 2021

Le français en chute libre

L'échec des politiques linguistiques canadienne et québécoise

1. La genèse de nos politiques actuelles

La composition linguistique du Canada est demeurée remarquablement stable durant la majeure partie de son premier siècle d'existence. D'après le premier recensement canadien, en 1871, la population du pays était à 62 % d'origine britannique, 29 % d'origine française et 8 % d'autres origines (Lachapelle et Henripin 1982). Quatre-vingts ans plus tard, sa composition selon la langue maternelle, d'après le recensement de 1951, était encore à 59 % anglaise, 29 % française et 12 % d'autres langues. La surfécondité canadienne-française avait jusqu'alors compensé l'immigration britannique et l'assimilation à l'anglais de certains francophones et de la plupart des allophones¹. Mais la modernisation de la société canadienne-française à l'issue de la Seconde Guerre mondiale a entraîné un effondrement de sa fécondité. Le recensement de 1961 a révélé que le poids des francophones avait sensiblement baissé, y compris au Québec, alors que l'anglicisation s'était accélérée parmi les minorités francophones dans le reste du Canada. Un vif débat s'est enclenché quant au moyen d'assurer l'avenir du français, conduisant même certains à réclamer l'indépendance du Québec.

Cette dernière option gagnant en popularité, Ottawa a créé une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (CRBB), avec le mandat de dégager « les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe

_

¹ Anglophone, francophone, et allophone désignent respectivement une personne de langue maternelle anglaise, française ou autre.

de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ». En comparant les données du recensement de 1961 sur la langue maternelle avec celles sur l'origine ethnique, la Commission a constaté que, même au Québec, l'anglais l'emportait sur le français tant sur le plan du va-et-vient de l'assimilation entre l'anglais et le français, que sur celui de son pouvoir d'attraction supérieur auprès des allophones – à l'exception notable de ceux d'origine italienne. Le pouvoir d'assimilation supérieur de l'anglais était particulièrement évident dans la région de Montréal.

Pareil déséquilibre exigeait un renforcement du statut du français partout au Canada, y compris au Québec. La Commission a plutôt recommandé, à l'échelle fédérale, une politique équilibrée fondée sur le principe de personnalité, et conférant à l'anglais et au français un statut égal en tant que langues officielles (CRBB 1967). En particulier, les services fédéraux devaient être offerts en français et en anglais d'un océan à l'autre, et les fonctionnaires fédéraux devaient, partout au Canada, pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix.

En ce qui a trait aux autres ordres de gouvernement, la CRBB a notamment recommandé que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario deviennent aussi officiellement bilingues ; que les parents, partout au Canada, puissent faire scolariser leurs enfants dans la langue officielle de leur choix, et que des districts bilingues soient instaurés partout où une minorité de langue officielle compte pour 10 % ou plus de la population, dans le but d'y offrir des services publics de tout ordre en anglais, au Québec, et en français, dans le reste du Canada. Aux yeux de la Commission, les districts bilingues constituaient la pierre angulaire de la politique qu'elle proposait.

Cette politique ne concordait pas avec la réalité au Québec. Des services publics adéquats de toute nature en langue anglaise, y compris scolaires, existaient depuis toujours à travers la province. En outre, le français était tout particulièrement sous pression dans la région de Montréal, où même les parents italophones revendiquaient désormais le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Les faits, donc, ne militaient en faveur ni d'un Québec officiellement bilingue, ni de la création de districts bilingues pour rehausser encore davantage le statut de l'anglais à Montréal ou dans toute autre région de la province où l'anglais dominait déjà le français.

La CRBB avait toutefois renâclé à l'idée d'un Québec essentiellement français, ou même d'un Québec plus français. Elle avait expressément rejeté, en particulier, une politique fédérale fondée sur le principe de territorialité, comme celles en vigueur en Belgique ou en Suisse, vu que « [D]ans l'Amérique du Nord contemporaine, la population est si mobile qu'il semblerait irréaliste d'adopter un principe d'une telle rigidité, *fût-il considéré comme souhaitable* » (CRBB 1967, p. 87; nous soulignons). La Commission avait plutôt opté pour ce qu'on pourrait proprement appeler une politique de libre-échange linguistique, pour la libre circulation des individus au-delà de toute mesure linguistique susceptible de l'entraver, aussi « souhaitable » puisse-t-elle paraître – y compris toute mesure que l'on pourrait considérer comme essentielle à la protection du caractère français du Québec.

En réaction, le Québec créa fin 1968 sa propre Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (CSFQ), communément appelée la Commission Gendron. Cependant, le gouvernement canadien n'a pas voulu attendre plus longtemps. Il s'est empressé d'adopter en 1969 sa *Loi sur les*

langues officielles, qui reprenait plusieurs recommandations de la CRBB, y compris celle des districts bilingues.

Un premier Conseil consultatif des districts bilingues (CCDB) a soulevé un tollé au Québec en proposant que la province soit, dans son ensemble, déclarée district bilingue. Ottawa a de nouveau contrarié les francophones en 1971 avec sa *Loi sur le multiculturalisme canadien*, qui a sonné le glas de la vision d'un pays binational, à deux peuples fondateurs, issu d'une entente d'égal à égal entre un Canada français et un Canada anglais.

Entre-temps, la Commission Gendron avait trouvé amplement matière à recommander que le français soit désigné la seule langue officielle du Québec, la langue de travail dans la province, et la langue publique commune de tous les Québécois (Commission Gendron, 1972). La raison pour laquelle la Commission a jugé tout à fait primordiale cette dernière mesure est frappante : « Il y aura toujours au Québec une masse unilingue francophone [...] Ces personnes devraient pouvoir circuler sur toute partie du territoire du Québec en se servant de la seule langue qu'ils connaissent, le français [...] Tel n'est pas le cas actuellement, tout spécialement dans l'agglomération montréalaise où sont regroupés la grande majorité des anglophones et des membres du tiers groupe » (CSFQ 1972, p.153).

Fait singulier, alors que la CRBB avait rejeté une politique fondée sur le principe de territorialité au profit de la libre circulation des personnes à travers le Canada, la Commission Gendron, elle, a rejeté la politique recommandée par la CRBB pour le Québec – une politique de bilinguisme officiel fondé sur le principe de personnalité – afin, justement, de garantir la libre circulation des francophones à travers la province. Ainsi, tandis que la CRBB avait considéré indispensable la libre circulation des individus à travers

le Canada, celle des francophones à l'intérieur du Québec même était encore plus essentielle du point de vue de la Commission Gendron.

La CRBB avait suggéré qu'en plus des questions habituelles sur la langue maternelle et l'aptitude à converser en anglais ou en français, le recensement ajoute une nouvelle question, portant sur la langue actuellement parlée le plus souvent à la maison, ou *langue d'usage*. La question sur la langue d'usage au foyer fut par conséquent posée pour la première fois au recensement de 1971. Les résultats, diffusés à l'été 1973, confirmaient clairement le pouvoir d'assimilation supérieur de l'anglais au Québec et ce, tout particulièrement dans la région de Montréal – pouvoir d'assimilation qu'on pouvait désormais mesurer de manière plus actuelle et précise en comparant simplement les données sur la langue d'usage avec celles sur la langue maternelle².

Le Québec est enfin passé à l'action en 1974 en adoptant la *Loi sur la langue officielle*, laquelle faisait du français sa langue officielle, et tentait d'en faire la langue de scolarisation de tous les enfants qui ne parlaient pas couramment l'anglais, de même que la langue de travail à Montréal.

La table était mise pour un conflit entre l'approche libre-échangiste, langueofficielle-de-votre-choix d'Ottawa et celle, protectionniste, français-seule-langueofficielle-et-commune du Québec. Un second CCDB a tenté de réconcilier quelque peu les

² Pour la première fois dans l'histoire des recensements, la comparaison des données de 1971 sur la langue d'usage avec celles sur la langue maternelle nous renseignait sur l'assimilation *courante*, réalisée par les répondants au cours de leur vie. Par contraste, la CRBB avait dû estimer l'assimilation en comparant les données de 1961 sur la langue maternelle avec celles sur l'origine ethnique. Elle savait pertinemment que ses résultats touchant que l'on pourrait appeler l'assimilation *ancestrale*, étaient, au mieux, « en retard d'une génération » sur la réalité (CRBB 1967, p. 18). D'où sa recommandation d'ajouter au recensement une question sur la langue d'usage actuelle au foyer.

positions en proposant de ne créer aucun district bilingue dans la région de Montréal (CCDB 1975). Il s'est cependant abstenu d'étayer son rapport au moyen des nouvelles données sur l'assimilation courante, et n'a fondé sa recommandation touchant Montréal que sur une simple opinion. Ottawa a promptement rejeté cette dernière et s'est engagé à créer un maximum de districts bilingues au Québec, y compris à Montréal (Hansard 1975, pp. 9327-9328).

Le Québec réaffirma son opposition aux districts bilingues sur son territoire. Le mécontentement avait également gagné tous les groupes linguistiques de la province quant au test qui décidait de l'accès à l'école anglaise. Le tout contribua à l'élection en 1976 d'un gouvernement indépendantiste. En mars 1977, le nouveau gouvernement annonça son intention de mettre en œuvre la recommandation clé de la Commission Gendron, soit de faire du français le plus grand dénominateur commun de la société québécoise. La loi à venir devait notamment stabiliser le poids de la majorité francophone du Québec en réorientant l'assimilation des futurs immigrants vers le français plutôt que l'anglais (Laurin 1977, p. 6). Déposée en avril 1977, la *Charte de la langue française* visait précisément à réaliser ce projet.

Ottawa a réagi en juin 1977 avec son propre énoncé de politique, qui reconnaissait simplement l'existence d'un « sentiment d'insécurité » quant à l'avenir du français au Canada, sans présenter la moindre donnée à l'appui (Castonguay 1979). L'énoncé cherchait essentiellement à discréditer la politique linguistique québécoise en gestation, en prétendant qu'elle signerait la fin du Canada (Canada 1977).

Un ressac se développait en même temps contre certains districts bilingues envisagés ailleurs au Canada. Leur nature également territoriale commençait à vivement

irriter un nombre croissant de Canadiens anglais, et la pierre angulaire de la politique recommandée par la CRBB fut discrètement enterrée.

Adoptée finalement en août 1977, la *Charte de la langue française*, ou loi 101, confirmait le français en tant qu'unique langue officielle, limitait l'accès à l'école anglaise aux enfants de parents eux-mêmes scolarisés en anglais au Québec, imposait l'affichage en français seulement, établissait des mesures contraignantes en vue de faire du français la langue de travail dans les entreprises de cent employés ou plus, etc.

Pendant un moment, la loi 101 a atteint un certain succès. Le français commençait à remplacer l'anglais comme langue publique commune. En 1978, une entente fédérale-provinciale a en outre conféré au Québec la sélection de ses immigrants économiques. Le Québec a aussitôt inclus parmi ses critères de sélection la connaissance préalable du français, renforçant du coup sa politique de francisation.

La Cour suprême du Canada a toutefois commencé dès 1979 à rogner les ailes du Québec. Ottawa a aussi mis à profit l'échec du référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec pour adopter en 1982, sans le consentement de la province, une Constitution canadienne renouvelée qui accordait à la Cour suprême des moyens supplémentaires pour réduire le droit du Québec à la différence, à commencer par les dispositions scolaires de sa loi 101. Ottawa a d'autre part refondu en 1988 sa *Loi sur les langues officielles*, s'engageant notamment à promouvoir la vitalité de la minorité anglophone du Québec et à soutenir son développement. Dès le milieu des années 1990, le zèle des tribunaux aidant, il ne restait plus grand chose de la loi 101 originale (Poirier 2016).

2. La situation du français au Canada

2.1 Tendances des groupes linguistiques

Après quasiment un siècle de stabilité, le français a perdu pied. Le tableau 1 montre que les francophones, qui comptaient pour 29,0 % de la population du Canada en 1951, ont rapidement chuté jusqu'à 21,0 % en 2016. En même temps, les anglophones se sont presque maintenus, passant de 59,1 % à 57,0 %, tandis que le poids des allophones a presque doublé, passant de 11,8 % à 22,0 %.

Le tableau 1 montre aussi que le poids des francophones recule de façon très régulière. En particulier, depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, la composante francophone a perdu, en moyenne, 1,3 point de pourcentage par décennie. Le poids des anglophones a plutôt oscillé, tandis que celui des allophones a rapidement augmenté à partir de 1981, en raison de la récente politique canadienne visant à accueillir toujours plus d'immigrants.

Prises ensemble, les politiques linguistiques canadienne et québécoise n'ont donc pas freiné, ni même ralenti de manière significative la chute libre de la composante francophone de la dualité linguistique canadienne qui s'était enclenchée dans la foulée de la Seconde Guerre mondiale.

Tableau 1. Population selon la langue maternelle, Canada, 1951 à 2016 *(en millions)*

	Population totale	Anglais		Français		Autre	
		N	%	N	%	N	%
1951	14,0	8,3	59,1	4,1	29,0	1,7	11,8
1961	18,2	10,7	58,5	5,1	28,1	2,5	13,5
1971	21,6	13,0	60,1	5,8	26,9	2,8	13,0
1981	24,1	14,8	61,4	6,2	25,7	3,1	13,0
1991	27,0	16,3	60,4	6,6	24,3	4,1	15,3
2001	29,6	17,5	59,1	6,8	22,9	5,3	18,0
2011	33,1	19,1	57,8	7,2	21,7	6,8	20,6
2016	34,8	19,8	57,0	7,3	21,0	7,6	22,0

Note : Les déclarations relativement rares de deux ou trois langues maternelles, recueillies à partir de 1981, ont été réparties de manière égale entre les langues déclarées. Les recensements précédents ne permettaient pas de déclarer plus d'une langue maternelle.

Le tableau 2 présente des tendances similaires quant à la langue d'usage. Entre 1971 et 2016, le français, langue d'usage, a rapidement dégringolé, passant de 25,7 % à 20,5 %, tandis que l'anglais s'est plus ou moins maintenu, à 67,0 % et 65,9 %, et que le poids de la langue d'usage autre a presque doublé, passant de 7,3 % à 13,6 %.

Le tableau 2 indique de plus que, depuis la *Loi sur les langues officielles* première manière, le français, langue d'usage, a, lui aussi, reculé de façon très régulière, perdant en moyenne 1,2 point de pourcentage par décennie. Ici encore, l'anglais en tant que langue d'usage n'a que légèrement fluctué, alors que la langue d'usage autre a marqué une progression aussi rapide que régulière à partir de 1981.

Tableau 2. Population selon la langue d'usage, Canada, 1971 à 2016 *(en millions)*

	Population Ang		glais	Français		Autre	
		N	%	N	%	N	%
1971	21,6	14,4	67,0	5,5	25,7	1,6	7,3
1981	24,1	16,4	68,0	5,9	24,6	1,8	7,4
1991	27,0	18,4	68,3	6,3	23,3	2,3	8,4
2001	29,6	20,0	67,5	6,5	22,0	3,1	10,4
2011	33,1	22,0	66,3	7,0	21,0	4,2	12,6
2016	34,8	22,9	65,9	7,1	20,5	4,7	13,6

Note: Les déclarations relativement rares de deux ou trois langues d'usage, recueillies à partir de 1981, ont été réparties de manière égale entre les langues déclarées. Les recensements précédents ne permettaient pas de déclarer plus d'une langue d'usage.

Il convient de rappeler que selon la CRBB, la langue d'usage devrait remplacer la langue maternelle pour calculer l'effectif des groupes linguistiques au Canada : « Nous utiliserons surtout la première de ces deux questions, celle qui porte sur la langue maternelle [plutôt que celle touchant la connaissance des langues officielles], parce qu'elle permet de mieux déterminer le groupe linguistique auquel un individu se rattache [...] Dans nos recommandations, nous devrons donc nous appuyer, lorsqu'il y aura lieu, sur les statistiques relatives à la langue maternelle. Si les prochains recensements ajoutent à celles qui sont déjà posées une question sur la langue usuelle, et si les réponses sont jugées satisfaisantes, nous croyons qu'on devrait les utiliser par la suite comme base de calcul. » (CRBB 1967, p. 18).

La comparaison des tableaux 1 et 2 révèle, à ce propos, que l'anglais pèse nettement plus lourd – tout dernièrement, près de 9 points de pourcentage plus lourd – comme langue d'usage que comme langue maternelle. Le poids du français, au contraire, est plus faible comme langue d'usage que comme langue maternelle. Le même est encore plus vrai des autres langues. C'est le pouvoir d'assimilation supérieur de l'anglais au Canada qui explique, à lui seul, tous ces écarts.

Ce qui plus est, au même titre qu'une forte immigration allophone et une faible fécondité anglophone et francophone, l'assimilation nourrit aussi de manière significative les tendances relevées à partir des tableaux 1 et 2. Car, d'une part, l'assimilation n'est pas chose rare : quel que soit le recensement, 10 % des Canadiens déclarent parler le plus souvent à la maison une langue – le plus souvent l'anglais – différente de leur langue maternelle. Et, d'autre part, les parents transmettent normalement leur langue d'usage comme langue maternelle à leurs enfants, ce qui compense à peu près totalement la sous-

fécondité des anglophones et du même coup contribue à maintenir le poids de l'anglais en tant que langue maternelle. L'inverse est vrai en ce qui concerne le français.

2.2 L'évaluation des politiques linguistiques au moyen de l'assimilation

Dans la mesure où les comportements linguistiques au foyer reflètent le statut des langues dans la vie publique, les données de recensement sur l'anglicisation des francophones, et sur l'anglicisation ou la francisation des allophones, peuvent servir à évaluer l'efficacité des politiques linguistiques au Canada. L'assimilation peut parfois agir aussi dans d'autres sens, par exemple, de l'anglais, langue maternelle, au français, langue d'usage, mais c'est moins fréquent. Par conséquent, afin de simplifier l'analyse, nous ne traiterons ici que d'assimilation nette. L'anglicisation nette des francophones, par exemple, se calcule en soustrayant le nombre d'anglophones francisés du nombre de francophones anglicisés³.

Le tableau 3 indique que l'assimilation au Canada était complètement déséquilibrée en 1971, et qu'elle le demeure tout autant en 2016. L'anglais continue de l'emporter haut la main sur le français dans le va-et-vient de l'assimilation entre les deux langues, et haut la main encore dans la compétition entre l'anglais et le français comme langues d'assimilation des allophones.

³ L'assimilation peut aussi être graduelle et, parfois, mener à déclarer deux (ou même trois) langues comme langues maternelles ou comme langues d'usage. Toujours dans le but de simplifier l'analyse, aux fins de la présente étude de telles réponses multiples ont été

réparties de manière égale entre les langues déclarées.

_

Tableau 3. L'assimilation linguistique au Canada, 1971 à 2016

	1971	1991	2011	2016			
Assimilation nette							
Anglicisation nette des francophones (1)	278 000	350 000	411 000	427 000			
Taux d'anglicisation nette des francophones	4,8 %	5,3 %	5,7 %	5,8 %			
Anglicisation nette des allophones (2)	1 201 000	1 779 000	2 427 000	2 660 000			
Francisation nette des allophones (3)	31 000	76 000	203 000	245 000			
Part du français dans l'assimilation nette des allophones (3) / (2) + (3)	2,5 %	4,1 %	7,7 %	8,4 %			
Bilan global de l'assimilation							
Gain de l'anglais (1) + (2)	1 479 000	2 129 000	2 838 000	3 087 000			
Perte du français (3) - (1)	- 247 000	- 274 000	- 209 000	- 182 000			

Certes, la part du français dans l'assimilation des allophones est passée de 2,5 % en 1971 à 8,4 % en 2016, ce qui représente un progrès. Cependant, l'anglicisation nette des

francophones a progressé aussi, passant, en nombres absolus, de 278 000 à 427 000 et, en pourcentage de la population francophone totale, de 4,8 % à 5,8 %. Par surcroît, la hausse du nombre de francophones anglicisés joue doublement sur le bilan global de l'assimilation, soit sur chacune des deux dernières lignes du tableau 3 : elle augmente d'exactement autant et le gain global de l'anglais et la perte globale du français. Par conséquent, le gain global réalisé par l'anglais a doublé, passant de moins de 1,5 million en 1971 à plus de 3 millions en 2016, alors que la perte globale du français demeure à peu près aussi lourde aujourd'hui qu'à l'époque de la première *Loi sur les langues officielles*.

Dans l'ensemble, donc, les politiques linguistiques canadienne et québécoise, y compris le renforcement de la scolarisation en français à l'extérieur du Québec et les dispositions scolaires – affaiblies – de la loi 101, ne semblent pas avoir modifié de manière fondamentale la dynamique de l'assimilation au Canada constatée à l'origine par la CRBB et confirmée par la suite au recensement de 1971.

3. Le français au Québec

3.1 Tendances des groupes linguistiques

Une forte immigration d'après-guerre, suivie d'une fécondité francophone en déclin, ont d'abord fait baisser le poids des francophones au Québec, qui est passé de 82,5 % en 1951 à 80,7 % en 1971. Leur poids est remonté à 82,8 % en 1986, en raison d'une migration exceptionnellement élevée d'anglophones du Québec vers le reste du Canada. Puis, il s'est remis à baisser de façon graduelle, jusqu'à 81,4 % en 2001. Enfin, pendant que le Canada haussait son niveau annuel d'immigration à des sommets jamais vus, il a plongé à une vitesse record jusqu'à un minimum record de 78 % en 2016. Du recensement de

1901 – le premier à inclure une question sur la langue maternelle – jusqu'au recensement de 2001, soit un siècle durant, la majorité francophone du Québec n'était jamais passée, de manière significative, sous le seuil de 80 %.

En raison de sa propension historique à chercher fortune à l'Ouest, la minorité anglophone du Québec est d'abord passée graduellement de 13,8 % en 1951 à 13,1 % en 1971. Puis son poids a chuté brutalement à 10,3 % en 1986, alors que sa fécondité s'effondrait à 1,46 enfant par femme et qu'un Québec devenu officiellement français catalysait momentanément sa propension à migrer ailleurs au Canada. Cette tendance s'est ensuite ralentie, son poids atteignant 8,3 % en 2001. Il est demeuré pratiquement stable depuis, se situant à 8,1 % en 2016. Conséquence du faible nombre d'anglophones qui ont quitté le Québec pour le reste du Canada depuis 2001, d'une immigration record depuis 2003 et du pouvoir d'assimilation supérieur de l'anglais, la stabilité récente du poids de la minorité anglophone constitue, lui aussi, un fait entièrement nouveau, sans précédent dans l'histoire des recensements canadiens.

En fonction des niveaux d'immigration, le poids des allophones a augmenté plus ou moins rapidement d'un recensement à l'autre, passant de 3,7 % en 1951 à 13,8 % en 2016. Désormais, leur poids dépasse largement celui des anglophones.

De manière générale, comme dans l'ensemble du Canada la langue d'usage et la langue maternelle évoluent au Québec en parallèle. Par exemple, le français, langue d'usage, a d'abord augmenté depuis 1971, passant de 80,8 % à 83 % en 1991, ensuite baissé très légèrement jusqu'en 2001, puis dégringolé jusqu'à 80,6 % en 2016. De même, le poids de la langue d'usage autre a progressé sans cesse, passant de 4,5 % à 8,6 %. Cependant, l'anglais, langue d'usage, fait figure d'exception significative. Après avoir chuté

abruptement entre 1971 et 1981, puis plus modérément jusqu'à 2001, le poids de l'anglais, langue d'usage, s'est accru régulièrement – contrairement à l'anglais, langue maternelle –, passant de 10,5 % en 2001 à 10,7 % en 2016. Encore une première historique à retenir.

La CRBB considérait, rappelons-le, que la langue d'usage au foyer traduit mieux l'appartenance à un groupe linguistique que la langue maternelle. L'évolution des données sur la langue d'usage depuis le début du XXI^e siècle annonce, de ce point de vue, un bel avenir pour la population de langue anglaise du Québec – au détriment, toutefois, du caractère français de la province.

3.2 Tendances de l'assimilation

La juste évaluation des tendances de l'assimilation au Québec est tout un défi. D'une part, des modifications apportées au questionnaire du recensement en 1991 et, de nouveau, en 2001 ont à chaque fois renforcé de façon artificielle la position du français sur ce plan. D'autre part, à partir de 1978, la sélection des immigrants économiques en fonction de leur connaissance préalable du français a haussé la part du français dans l'assimilation des allophones au Québec bien au-delà de l'incidence exercée par la loi 101, comme telle, sur leurs comportements linguistiques au quotidien.

Par exemple, le tableau 4 peut donner l'impression, à première vue, que la loi 101 avait réussi dès 1991 à pratiquement éliminer l'anglicisation nette des francophones, et à doper la part du français dans l'assimilation des allophones. En réalité, l'anglicisation nette des francophones évoluait auparavant à la hausse, passant de 24 500 en 1971 à 28 500 en 1981, puis à 39 500 en 1986, avant de tomber, en quelque sorte du jour au lendemain, à 6 100 en 1991. De la même manière, la part du français dans l'assimilation des allophones

tournait en rond, à 27,4 % en 1971, 24,4 % en 1981 et 25,9 % en 1986, avant de bondir en 1991 à 35,8 %. Partant d'un minuscule 3,6 % en 1971, la part du français parmi les gains globaux de l'anglais et du français réalisés par voie d'assimilation était par conséquent devenue carrément négative en 1981 et 1986, avant d'afficher subitement un 32,8 % aussi positif que prodigieux en 1991. C'est le nouveau questionnaire introduit en 1991 qui a joué ici le vilain. Les données de 1991 sur l'assimilation au Québec, ainsi que celles recueillies aux recensements ultérieurs, ne sont tout simplement pas comparables aux données recueillies sur le même sujet aux recensements de 1971 à 1986.

Tableau 4. L'assimilation linguistique au Québec, 1971 à 2016

	1971	1991	2011	2016			
Assimilation nette							
Anglicisation nette des francophones (1)	24 500	6 100	10 600	23 000			
Taux d'anglicisation nette des francophones	0,5 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %			
Anglicisation nette des allophones (2)	74 600	129 500	176 700	186 800			
Francisation nette des allophones (3)	28 200	72 200	190 600	230 400			
Part du français dans l'assimilation nette des allophones (3) / (2) + (3)	27,4 %	35,8 %	51,9 %	55,2 %			
Bilan global de l'assimilation							
Gain de l'anglais (1) + (2)	99 100	135 600	187 300	209 800			
Gain du français (3) - (1)	3 700	66 100	180 000	207 400			
Part du français parmi les gains globaux (3) - (1) / (2) + (3)	3,6 %	32,8 %	49,0 %	49,7 %			

En revanche, la hausse du pouvoir d'assimilation du français qui découle des modifications apportées au questionnaire en 2001 peut, du moins, être circonscrite. Ces modifications ont entraîné une nouvelle augmentation artificielle de deux points de pourcentage de la part du français tant dans l'assimilation des allophones que dans les gains globaux réalisés par voie d'assimilation. Il convient d'ajuster en conséquence les hausses apparentes de ces parts entre 1991 et les recensements de 2011 et 2016, telles qu'indiquées au tableau 4.

Heureusement, des questionnaires identiques ont servi à recueillir les données les plus récentes, celles de 2011 et 2016. Elles signalent une hausse notable de l'anglicisation nette des francophones. Sur le plan du bilan global de l'assimilation pour le français, l'incidence négative de cette hausse a presque complètement annulé l'effet positif de l'augmentation continue de la part du français dans l'assimilation des allophones. En effet, bien que cette dernière part soit passée de 51,9 % en 2011 à 55,2 % en 2016, la part du français parmi les gains globaux provenant de l'assimilation au Québec n'a progressé qu'à peine, passant de 49,0 % à 49,7 %.

Le rapport entre les effectifs francophone et anglophone était en 2016 d'environ 10 à 1 dans l'ensemble du Québec, mais de 5 à 1 dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et de 3 à 1 sur l'île de Montréal. Ces deux dernières entités géographiques représentent par conséquent des terrains d'essai de choix pour le suivi du va-et-vient de l'assimilation entre l'anglais et le français. Au Québec dans son ensemble, le taux d'anglicisation nette de la majorité francophone est passé de 0,2 % en 2011 à 0,4 % en

2016. Cependant, ce taux est passé en même temps de 0,9 % à 1,1 % dans la RMR de Montréal, et de 2,3 % à 2,8 % sur l'île⁴.

La hausse récente de l'anglicisation des francophones laisse entendre que le statut de l'anglais vis-à-vis du français se renforce à l'heure actuelle au Québec. L'indice le plus éloquent en est la présente ruée vers le cégep anglais. La proportion de nouveaux inscrits francophones aux études préuniversitaires qui ont choisi le cégep anglais est passée de 7 % en 2006 à 12 % en 2018. Toutes langues maternelles confondues, au Québec dans son ensemble 27 % des nouveaux étudiants au préuniversitaire en 2018 s'étaient inscrits au cégep anglais. Le taux correspondant s'élevait à 49 % sur l'île de Montréal. Tendance qui rappelle la ruée vers l'école anglaise avant la loi 101, et qui préfigure sans aucun doute une anglicisation plus forte encore des francophones dans un proche avenir.

Quant à la hausse de la part du français dans l'assimilation des allophones, ce ne sont pas tant les dispositions scolaires de la loi 101 – et encore moins ses dispositions visant la langue de travail – qui l'alimentent, mais plutôt la présence croissante de francotropes au sein de la population allophone. Les *francotropes* sont des allophones dont la langue maternelle est une langue latine (sauf l'italien) ou une langue parlée dans d'anciennes colonies ou d'anciens protectorats français. En raison de leurs affinités linguistiques ou historiques avec le français, les francotropes sont susceptibles, du moins au Québec, d'adopter le français plutôt que l'anglais comme langue d'usage. La préférence accordée depuis 1978 à la connaissance préalable du français dans la sélection des immigrants économiques du Québec a eu pour effet de favoriser l'immigration francotrope.

⁴ Le taux d'anglicisation brute des jeunes adultes francophones a même atteint 5,8 % sur l'île de Montréal en 2016. Voir Castonguay 2021, pp. 45-50 et 54-56 pour une analyse plus complète des dernières tendances en matière d'assimilation au Québec.

En réalité, l'arrivée de réfugiés qui fuyaient la guerre du Vietnam ou la dictature des Duvalier en Haïti avait déjà haussé la part de francotropes jusqu'à 50 % parmi la cohorte d'immigrants allophones arrivés en 1971-1975, soit la dernière à arriver au Québec avant la loi 101. Les recensements suivants ont révélé que la part du français dans l'assimilation des immigrants allophones avait augmenté en conséquence, pour atteindre 52 % au sein de cette dernière cohorte. Le facteur francotrope avait ainsi grandement accru la part du français dans l'assimilation des immigrants allophones, avant même l'adoption de la loi 101.

Une fois que le Québec a commencé, à partir de 1978, à sélectionner ses immigrants économiques, la part des francotropes parmi ses nouveaux arrivants allophones a légèrement excédé 50 % parmi les cohortes de 1976-1980 et de 1981-1985. Toutefois, la part du français dans l'assimilation des allophones surpassait 60 % parmi chacune de ces cohortes, une hausse significative par rapport au 52 % atteint parmi la cohorte de 1971-1975. Le croisement des données avec l'âge à l'arrivée a démontré que la part supérieure du français parmi les deux cohortes plus récentes était reliée à l'obligation de fréquenter l'école française pour les enfants ayant moins de 15 ans au moment d'immigrer au Québec après la loi 101.

Par contre, la même analyse n'a pas dégagé de hausse additionnelle semblable, audelà de celle découlant de la présence accrue de francotropes, quant à la part du français dans l'assimilation des allophones arrivés après la loi 101 à l'âge de 15 ans ou plus – ce qui concerne plus des trois quarts des immigrants au Québec. Il semble donc que même si les lois 22 et 101 visaient toutes deux à faire du français la langue de travail, les éventuels progrès réalisés en ce sens n'ont pas suffi à insuffler une hausse significative du pouvoir

d'assimilation du français parmi les allophones qui sont arrivés au Québec à l'âge de travailler.

Par conséquent, étant donné que moins du quart des immigrants sont assez jeunes à leur arrivée au Québec pour que les dispositions scolaires de la loi 101 les influencent de manière durable, la hausse du pouvoir d'assimilation du français parmi les immigrants allophones s'explique principalement, et de loin, par le fait qu'ils sont de plus en plus francotropes. L'arrivée constante de nouvelles cohortes d'allophones majoritairement francotropes gonfle graduellement le poids des francotropes tant parmi la population allophone immigrante que parmi la population allophone née au Québec, et la part du français dans leur assimilation s'accroît en conséquence.

La part du français dans l'assimilation des allophones nés au Canada a d'abord suivi, cependant, la tendance inverse, passant très rapidement de 30,9 % en 1971 à 17,3 % en 1986. Cela découlait sans doute en majeure partie de la ruée vers l'école anglaise avant la loi 101. Les parents italophones avaient mené ce mouvement et, fait probant, entre 1971 et 1986 le nombre d'italophones anglicisés a plus que doublé, passant de 14 000 à 29 000, tandis le nombre d'italophones francisés s'est étiolé, passant de 14 200 à 13 400.

Néanmoins, la part du français chez les allophones nés au Canada a commencé à augmenter à partir de 1991 : le pourcentage de francotropes chez les enfants allophones nés au Canada augmentait en effet progressivement, et la proportion d'enfants allophones nés au Canada de parents qui avaient immigré au Québec après la loi 101 avait également commencé à augmenter. Toutefois, le progrès de la francisation parmi les allophones nés au Canada – c'est-à-dire, à toutes fins pratiques, au Québec – a été extrêmement lent. Malgré les impulsions artificielles consécutives que les questionnaires modifiés introduits

aux recensements de 1991 et 2001 ont imprimées au pouvoir d'attraction du français, la part du français dans l'assimilation des allophones nés au Canada ne s'élevait encore qu'à 29,9 % en 2016, soit une part toujours légèrement inférieure au 30,9 % observé en 1971.

Il convient aussi de garder à l'esprit que le Québec ne sélectionne qu'environ 60 % de ses immigrants. Les autres – réfugiés, réunification familiale – relèvent du gouvernement fédéral. Depuis 2001, 67 % des immigrants allophones au Québec ont été des francotropes. En 2016, les francotropes constituaient déjà 53 % de la population allophone totale du Québec, 58 % de sa population d'allophones immigrants, et même 38 % de sa population d'allophones nés au Canada. De fait, la part des francotropes parmi la population allophone commence forcément à plafonner. C'est sans doute pour cette raison que depuis 2001, la croissance de la part du français dans l'assimilation des allophones au Québec a commencé, elle aussi, à ralentir.

En outre, Statistique Canada a récemment découvert que 62 % des immigrants allophones qui se sont déclarés de langue d'usage française s'étaient francisés *avant* d'immigrer, c'est-à-dire avant de vivre au Québec. Le pourcentage correspondant pour les cas d'anglicisation n'était que de 47 %. En toute vraisemblance, la sélection des immigrants économiques au Québec en fonction de leur connaissance préalable du français a favorisé l'admission d'allophones qui avaient déjà adopté le français comme langue d'usage à l'étranger. En définitive, donc, il faut attribuer la majeure partie du progrès du français dans l'assimilation des allophones à la sélection par le Québec de ses immigrants, et non à l'incidence d'une loi 101 grandement affaiblie sur les comportements linguistiques en milieu de vie québécois.

4. Le français à l'extérieur du Québec

4.1 Tendances globales des groupes linguistiques

Entre 1951 et 2016, le poids des francophones à l'extérieur du Québec s'est réduit de près de moitié, passant de 7,3 % à 3,8 %. Depuis 1991, leur nombre n'augmente plus de manière significative, et s'est stabilisé autour d'un million de personnes.

Le français, langue d'usage, a évolué de façon semblable, sauf à des niveaux bien inférieurs. Entre 1971 et 2016, soit depuis la *Loi sur les langues officielles* initiale, son poids est passé de 4,3 % à 2,3 %. Quant à ses effectifs, ils sont passés de 676 900 en 1971 à quelque 620 000 en 1996, et sont restés de cet ordre depuis. Rappelons, de nouveau, que selon la CRBB, le poids et l'effectif des diverses populations de langues officielles au Canada doivent, de préférence, se calculer en fonction de la langue d'usage plutôt que de la langue maternelle.

4.2 Tendances globales de l'assimilation

Le tableau 5 montre que dans l'ensemble, l'assimilation à l'extérieur du Québec joue totalement au profit de l'anglais. Il indique aussi que le nombre de francophones anglicisés s'accroît constamment. Leur taux d'anglicisation nette a suivi la même tendance : il s'est accru à chaque recensement, passant au total de 27,4 % en 1971 à 40,1 % en 2016.

Tableau 5. L'assimilation à l'extérieur du Québec, 1971 à 2016

	1971	1991	2011	2016			
Assimilation nette							
Anglicisation nette des francophones (1)	253 600	344 000	400 900	404 000			
Taux d'anglicisation nette des francophones	27,4 %	35,2 %	39,8 %	40,1 %			
Anglicisation nette des allophones (2)	1 126 100	1 649 800	2 250 000	2 473 400			
Francisation nette des allophones (3)	3 200	4 200	12 100	14 300			
Part du français dans l'assimilation nette des allophones (3) / (2) + (3)	0,3 %	0,3 %	0,5 %	0,6 %			
Bilan global de l'assimilation							
Gain de l'anglais (1) + (2)	1 379 700	1 993 700	2 650 900	2 877 400			
Perte du français (3) - (1)	- 250 400	- 339 800	- 388 800	- 389 700			

D'autre part, malgré que la population allophone hors Québec comptait déjà, en 2016, plus d'un million de francotropes, la francisation des allophones y demeure rarissime. Il est par ailleurs significatif que parmi le grand total de 14 300 allophones francisés en

cause, seulement 592 soient nés au Canada. À l'extérieur du Québec, l'anglais est donc, à peu de chose près, la langue d'assimilation exclusive des allophones nés au pays. Quant aux rares immigrants allophones francisés à l'extérieur du Québec, francotropes compris, en toute vraisemblance la plupart s'étaient francisés à l'étranger, avant d'immigrer, comme nous l'avons vu en ce qui concerne le Québec.

4.3 L'anglicisation des francophones en hausse presque partout

Près du quart de la population francophone hors Québec se trouve concentré au Nouveau-Brunswick. Anglophone à 63,3 % et francophone à 35,2 % en 1961, la province est devenue officiellement bilingue en 1969. Si, pendant un temps, le taux d'anglicisation nette des francophones y est resté inférieur à 10 %, il s'est mis depuis 2001 à croître de façon régulière, là aussi, passant de 9,2 % à 10,9 % en 2016. Le Nouveau-Brunswick est aujourd'hui plus anglophone (64,8 %) et nettement moins francophone (31,9 %) qu'en 1961. La hausse du poids de l'anglais comme langue d'usage y est encore plus marquée, celui-ci étant passé de 67,9 % en 1971 à 69,5 % en 2016, tandis que le poids du français, langue d'usage, reculait de façon plus marquée encore, passant de 31,4 % à 28,6 %.

Une bonne moitié des francophones hors Québec habite l'Ontario. Leur taux d'anglicisation a néanmoins augmenté constamment, passant de 27,4 % en 1971 à 43,3 % en 2016. Ce taux s'élève même, au dernier recensement, à 46,8 % parmi les jeunes adultes francophones, ce qui laisse peu de doute sur la tendance à venir. Le poids de la population de langue d'usage française dans la province est tombé jusqu'à 2,3 %.

Partout ailleurs à l'extérieur du Québec, le taux d'anglicisation nette des francophones a augmenté, depuis 1971, de 10 à 20 points de pourcentage, pour passer au-

dessus – et souvent bien au-dessus – de 50 %. Le poids du français, langue d'usage, y est partout inférieur, aujourd'hui, à 2 %.

La Colombie-Britannique est l'unique exception à la règle. Bien que le poids du français comme langue d'usage y soit inférieur à 0,5 %, le taux d'anglicisation des francophones y a quelque peu reculé, passant de 70,5 % en 1971 à 68,4 % en 2016. Ce n'est là, toutefois, que l'incidence éphémère de l'arrivée de francophones originaires du Québec et de l'étranger.

4.4 L'anglicisation des francophones originaires du Québec et de l'étranger

Une anglicisation élevée et une fécondité inadéquate entraînent de concert un sévère déficit entre les générations francophones à l'extérieur du Québec. En 2016, le nombre d'enfants francophones âgés de 0 à 4 ans y était inférieur de 40 % à celui des jeunes adultes francophones âgés de 30 à 34 ans, les plus susceptibles d'être leurs parents.

Un afflux soutenu de nouveaux arrivants francophones peut contribuer à garder les effectifs à flot. Cependant, une fois bien établis dans le reste du Canada, les francophones originaires du Québec s'anglicisent dès la première génération à un degré quasiment aussi élevé que les francophones nés dans leur province d'accueil (Castonguay 2008). L'apport de l'immigration francophone, promue activement par Ottawa depuis 2003, s'avère également éphémère (*Ibid.*).

La Colombie-Britannique constitue un parfait exemple de cette dynamique. Il s'agit de la seule province avec une minorité francophone relativement nombreuse et dont le poids, quoique infime, a récemment quelque peu progressé. C'est aussi la seule province où le taux d'anglicisation de la minorité francophone a quelque peu diminué, comme nous

l'avons souligné ci-dessus. Or, le recensement de 2001 révélait déjà que 51 % des francophones de la Colombie-Britannique étaient nés au Québec, et 13 % à l'étranger, alors que seulement 10 % étaient nés dans la province. Le reste étaient originaires d'ailleurs au Canada.

L'arrivée de francophones originaires du Québec ou de l'étranger a certes pour effet immédiat d'augmenter l'effectif et le poids de la population francophone en Colombie-Britannique et d'abaisser son taux d'anglicisation. Cependant, une fois passée la période d'acclimatation des nouveaux arrivants, les données de recensement font voir une réalité tout autre. Il est vrai qu'à 89 % en 2001, le taux d'anglicisation nette en Colombie-Britannique parmi les adultes francophones d'âge mûr nés dans la province était proprement vertigineux. Mais le même taux était aussi, à 65 %, extrêmement élevé parmi ceux qui étaient originaires de l'étranger et, à 71 %, plus élevé encore parmi ceux qui étaient originaires du Québec (*Ibid.*, p. 77).

Or, redisons-le, la plupart des parents francophones anglicisés transmettent habituellement l'anglais comme langue maternelle à leurs enfants. D'autre part, nous savons aussi que le taux d'anglicisation nette des francophones de deuxième génération, c'est-à-dire des francophones nés au Canada de parents francophones immigrés, est tout aussi élevé que le taux correspondant parmi les francophones nés au Canada de parents francophones également nés au pays. Autrement dit, dès la deuxième génération, il ne reste plus aucune trace de la résistance un peu plus élevée à l'anglicisation manifestée parmi les francophones de première génération (*Ibid.*, p. 79).

La Colombie-Britannique ne fait en rien exception à ces égards. La même dynamique d'assimilation des nouveaux arrivants s'observe dans chacune des autres provinces à l'extérieur du Québec.

Cela étant, le rejet par la CRBB d'une politique linguistique territoriale pour le Canada, en faveur d'une « politique de liberté maximale en ce qui concerne le choix du secteur d'habitation [...] sans être en butte à des difficultés d'ordre linguistique » (CRBB 1970, p. 52), s'est avéré singulièrement irréaliste.

Pour les mêmes raisons, la politique plus récente de promouvoir l'immigration francophone – ou, quant à cela, francotrope – vers l'extérieur du Québec, afin de soutenir la démographie défaillante des minorités francophones, paraît tout aussi mal avisée. Mis à part la partie acadienne du Nouveau-Brunswick et certains comtés de l'Ontario avoisinants le Québec, le reste du Canada ne procure tout simplement pas à la plupart des nouveaux arrivants francophones ou francotropes un environnement linguistique leur permettant de s'épanouir en français.

4.4 L'anglicisation dans la capitale du Canada

La preuve la plus accablante de l'échec de la politique linguistique du Canada demeure toutefois la hausse constante de l'anglicisation des francophones dans sa propre capitale. La ville d'Ottawa compte la plus forte concentration de francophones hors Québec, soit 136 000 en 2016. Leur taux d'anglicisation nette a néanmoins doublé, passant de 16,7 % en 1971 à 34,1 % en 2016. Le même taux a dépassé 40 % parmi les jeunes adultes francophones dans la capitale, un indice assuré de la tendance à venir. Depuis la *Loi sur les*

langues officielles initiale, le poids du français, langue maternelle, est passé de 20,5 % à 14,7 % de la population d'Ottawa, et celui du français, langue d'usage, de 17,2 % à 10,3 %⁵.

5. Quel avenir pour le français au Canada?

En élaborant sa politique linguistique, le Canada visait davantage à contrer le nationalisme québécois qu'à renforcer efficacement sa minorité de langue française. Son échec sur ce dernier plan crève désormais les yeux. Si la dualité linguistique du Canada demeure véritablement un élément essentiel à chérir, Ottawa doit changer complètement d'approche.

À mesure que l'anglicisation poursuit ses ravages parmi les minorités francophones, le Québec regroupe aujourd'hui plus de 91 % des Canadiens qui parlent activement le français comme langue d'usage à la maison. Mais dans l'état actuel des choses, l'avenir du français paraît incertain au Québec même.

Car rien n'indique que ce qui reste de la loi 101, hormis ses dispositions scolaires affaiblies, réussit à réorienter de façon significative l'assimilation au profit du français. Et tandis que l'effet du facteur francotrope s'estompe, et que s'emballe l'anglicisation des francophones à Montréal, la supériorité de l'anglais sur le français en tant que langue d'assimilation au Québec se stabilise.

Il est tout à fait possible que le gain global du français en matière d'assimilation parvienne, au Québec, à égaliser ou à surpasser quelque peu celui de l'anglais. Mais 50 % ne représente en rien un point d'équilibre. Pour maintenir le rapport de force actuel entre

_

⁵ Les données pour 1971 concernent les habitants du territoire d'Ottawa dans sa délimitation actuelle.

francophones et anglophones au Québec, la part du français dans le bilan global de l'assimilation devrait s'élever à plus de 90 %. Alors, et alors seulement, l'assimilation compenserait-elle la sous-fécondité des francophones au même degré que celle des anglophones. Alors, et alors seulement, le caractère français du Québec serait-il assuré. Enlisé à quelque 50 % des gains globaux en matière d'assimilation, le français n'est manifestement pas en voie d'atteindre quoi que ce soit de cet ordre.

L'érosion du statut majoritaire du français est la plus marquée dans la RMR de Montréal, où s'établissent 90 % des immigrants allophones du Québec. En particulier, sur l'île de Montréal, le français, langue d'usage, a chuté de 56,4 % en 2001 à 53,1 % en 2016, alors que l'anglais est passé de 24,9 % à 25,1 %. Les signes que l'anglais est en train de l'emporter sur le français en tant que plus grand dénominateur commun sur l'île de Montréal, sont légion. Les jeunes adultes francophones y sont, aujourd'hui, plus souvent bilingues que leurs vis-à-vis anglophones. Et la plupart des nouveaux arrivants adultes qui ignorent le français à leur arrivée à Montréal ne se donnent jamais la peine de l'apprendre.

Le sophisme voulant qu'un bilinguisme territorial signerait la fin du Canada a déjà fait assez de tort au caractère français du Québec. Si le gouvernement fédéral tient sincèrement à préserver la dualité linguistique du Canada, il doit désormais soutenir, au lieu de combattre, la promotion du français comme langue publique commune dans la province.

Références

Conseil consultatif des districts bilingues (1975), Rapport, Ottawa, Information Canada.

Canada (1977). Un choix national : exposé du Gouvernement du Canada pour une politique linguistique nationale : les langues officielles du Canada. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada.

Castonguay, C. (1979). «Why Hide the Facts? The Federalist Approach to the Language Crisis in Canada», *Canadian Public Policy*, vol. 5, n° 1, p. 4 à 15.

Castonguay, C. (2008). «Francophone Immigration Beyond the Bilingual Belt: Wasting a Precious Resource», *Inroads*, n° 23, p. 71 à 83.

Castonguay, C. (2021). Le français en chute libre. La nouvelle dynamique des langues au Québec. Montréal : Mouvement Québec français.

Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (1972). Québec : Éditeur officiel.

Hansard (1975). Les Débats de la Chambre des communes, 21 novembre.

Lachapelle, R., et Henripin, J. (1982). *La situation démolinguistique au Canada*. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Laurin, C. (1977). La politique québécoise de la langue française. Québec : Éditeur officiel.

Poirier, É. (2016). La Charte de la langue française. Ce qu'il reste de la Loi 101 quarante ans après son adoption. Québec : Septentrion.

Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (1967) Rapport. Livre I : Les langues officielles. Ottawa : Imprimeur de la Reine.

Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (1970) Rapport. Livre V : La capitale fédérale. Ottawa : Imprimeur de la Reine.